



**Intervention des élu-e-s SNESup-FSU  
CAC COMUE du 2 Mai 2016  
Calendriers universitaires**



Les membres du Conseil Académique sont réunis ce 2 Mai pour délibérer sur les calendriers universitaires 2016-2017 de l'ESPE. C'est l'occasion d'examiner les conditions sont faites aux enseignant-e-s comme aux étudiant-e-s. La logique devrait être alors, de chercher à remédier aux difficultés observées si tant est que cela soit possible en l'état des textes réglementaires régissant la formation et le recrutement des enseignant-e-s.

**Les calendriers 2016-2017 des Masters MEEF tels que proposés ne sont pas tenables.**

Pour les professeur-e-s stagiaires, qui se voient confier des classes dès la rentrée des élèves, un tel calendrier exige d'eux la même semaine d'assister aux réunions de pré-rentrée ESPE, de commencer les cours de M2, de travailler avec leur tuteur et de préparer de nombreux cours pour les classes dont ils sont en responsabilité. Nous avons eu des remontées de professeur-e-s stagiaires dormant 2 à 3h par nuit pendant les trois premières semaines du semestre S3, allant jusqu'à faire usage de médicaments ou autres psychotropes pour « tenir le coup ». C'est d'autant plus problématique que les professeur-e-s stagiaires n'ont connaissance de leur affectation que la première semaine d'août et des niveaux de leurs classes que quelques jours avant la rentrée voire le jour de la pré-rentrée, ce qui les prive de la possibilité d'anticiper les préparations de cours.

Les semestres pairs sont trop courts. Ainsi, les calendriers proposés ne permettent pas en fin de semestre aux enseignant-e-s de l'ESPE d'avoir du temps pour corriger les copies, qui se chiffrent par centaines, d'examiner correctement les mémoires - seulement 3 jours sont proposés ici alors qu'un-e enseignant-e peut se voir confier jusqu'à une trentaine de mémoires ! -, de faire passer dans le même temps les oraux alors qu'il y a encore des visites de stage avec des rapports de visite très contraignants en terme de rédaction. Le délai de dépôt du mémoire pour les étudiant-e-s est trop court car situé le jour de rentrée des vacances d'avril. La durée du S4 est d'autant plus problématique pour les étudiant-e-s de M2 qui repassent le concours en janvier, février ou mars.

Pour corriger cela, un allongement des semestres pairs serait nécessaire. Ainsi, notamment en M2, on pourrait envisager une saisie des notes de la session 2 du semestre 2 le 23 juin 2017 au lieu du 9 juin 2017 et une saisie des notes de la session 1 du semestre 2 le 23 mai 2017 au lieu du 9 mai 2017. Cependant cette solution poserait problème aux étudiants titularisables, n'obtenant le M2 qu'en seconde session. Les effectifs concernés ne sont pas négligeables. Pour le second degré, une centaine d'étudiants (sur 800) repassent le master en session 2 et un sur deux en moyenne des étudiants l'obtiennent. L'obtention tardive du master retarde leur affectation. Ce qui engendre des difficultés matérielles et financières aux étudiant-e-s concernés qui ne peuvent pas anticiper leur déplacement géographique. De plus les établissements ne sont pas certains d'avoir en poste à la rentrée un titulaire qui n'aurait finalement pas validé son master.

C'est donc sans doute l'impossible quadrature du cercle qui est demandée aux membres de ce Conseil Académique. Le constat doit être fait que la dernière réforme de la formation des enseignant-e-s n'a pas permis de lever les difficultés engendrées. Ces futur-e-s enseignant-e-s sortiront du système universitaire ayant vécu leur master comme un parcours d'obstacles et une course contre la montre, bien loin de la formation de qualité pour un service public d'Education nationale que l'on est sensé leur dispenser.

Les élus SNESUP-FSU ne peuvent donc pas adopter les calendriers universitaires dans l'état.

Par ailleurs, nous rappelons que la FSU revendique également une entrée progressive dans le métier permettant des temps de formation, c'est-à-dire un 1/3 temps pour les professeur-e-s stagiaires, mi-temps pour les néo-titulaires 1ère année et 2/3 temps pour les néo-titulaires de seconde année.

Enfin, si l'on évoque les moyens insuffisants alloués aux établissements et à l'ESPE, et les conditions salariales des futurs enseignant-e-s qui au regard de leur qualification, sont toujours inférieure à celles des pays « développés », on est encore loin de la traduction de la priorité à l'Education affichée par ce gouvernement.